

RECOMMANDATIONS DU GROUPE SYNDICAL 20 (L20)

RÉUNION DES DIRIGEANTS DES PAYS DU G20
BRISBANE (AUSTRALIE), 2014

« Il faut que les dirigeants des pays du G20 accordent toute leur attention à un plan pour l'emploi et les salaires. Une modélisation économique montre que, par rapport à l'approche actuellement adoptée, la coordination de politiques salariales et d'investissement dans les pays du G20 pourrait y générer jusqu'à 5,84 % de croissance supplémentaire ».

Sharan Burrow, secrétaire générale
de la Confédération syndicale internationale (CSI)

« À Brisbane, il faut que les membres du G20 s'accordent sur un plan d'action axé sur les emplois et la croissance, et qui mette en place des mesures complètes destinées à soutenir la demande globale, à réduire les inégalités et à stimuler les investissements. Il faut soutenir ce plan d'action par des cibles nationales de création d'emplois et en effectuer le suivi en concertation avec les partenaires sociaux ».

John Evans, secrétaire général de la Commission
syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC)

EMPLOIS ET SALAIRES DÉCENTS – STABILISER L'ÉCONOMIE MONDIALE POUR LES SALARIÉS

Si les pays du G20 veulent parvenir à l'objectif fixé par leurs ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales en février 2014, à savoir une croissance du PIB de 2 %, il faut que les gouvernements changent de politiques. Il faut revoir les ambitions à la hausse et créer les 81 millions d'emplois nécessaires d'ici 2018 pour en finir avec la crise liée au déficit d'emplois.

Au niveau de l'économie mondiale, la demande globale est induite par les salaires.

Des salaires minimums et la négociation collective sont des éléments essentiels de la solution pour générer une croissance résiliente et universelle. Dans presque tous les pays du monde, le combat est engagé en faveur d'une croissance salariale. Les salariés ont besoin maintenant d'une augmentation de salaire et de davantage d'investissements pour faire redémarrer la croissance et pour veiller à ce qu'elle génère des emplois et profite au plus grand nombre afin qu'en découle un véritable développement économique à long terme.

La modélisation du L20 montre qu'une augmentation coordonnée des salaires et des investissements dans les infrastructures pourrait mener à une croissance supplémentaire de 5,84 % dans les pays du G20, dépassant de 2 % l'objectif de croissance, et réduire le déficit d'emplois de 33 millions, le faisant passer à 31 millions d'ici 2018.

Il est essentiel de veiller à la cohérence des politiques grâce à des processus de coordination à l'échelle nationale et au niveau du G20 si l'on désire obtenir des résultats politiques crédibles. Pour y parvenir, il est primordial qu'une réunion commune des ministres des Finances et du Travail des pays du G20 ait lieu en 2015.

Nous espérons retrouver les six points suivants et un plan d'investissement dans le communiqué des dirigeants du G20 :

- Un investissement de 1 % du PIB dans les infrastructures de tous les pays, surtout dans les infrastructures qui soutiennent une transition vers une économie à faibles émissions de carbone ;
- La reconnaissance que les investissements, y compris ceux des fonds de pension des salariés, doivent être effectués conformément aux Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des investissements à long terme ;
- La formalisation des emplois grâce aux droits au travail et à la garantie d'un salaire minimum, de lieux de travail sûrs et de socles de protection sociale ;
- Des mesures de promotion d'une croissance universelle qui permette aux femmes et aux jeunes d'avoir des emplois sûrs ;
- La création d'emplois dans le secteur des soins pour soutenir la participation des femmes ; et
- Des garanties pour les jeunes qui leur assurent des emplois et/ou une éducation et une formation accompagnées d'un renforcement des apprentissages de qualité comme cela a été convenu entre le B20 et le L20.

ADOPTER DES MESURES RELATIVES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR UNE CROISSANCE ÉCOLOGIQUE

Il est essentiel de prôner des actions climatiques de grande ampleur au cours des mois à venir jusqu'à la Conférence des Nations Unies sur le climat en décembre 2015 à Paris. En conséquence, nous demandons aux dirigeants des pays du G20 de :

- S'engager ambitieusement et équitablement à réduire les émissions pour veiller au succès des négociations multilatérales sur le climat à Paris ;
- Consacrer des moyens substantiels au Fonds vert pour le climat, y compris des ressources publiques comme des taxes sur les transactions financières ou sur les émissions de carbone, et soutenir la création d'obligations vertes en tant que moyen pour fournir des options à long terme pour les investisseurs responsables ;
- Soutenir des mesures de transformation industrielle et des stratégies en faveur d'une transition juste afin de protéger les emplois et les moyens de subsistance de la main-d'œuvre rencontrant des difficultés dans les secteurs consommant beaucoup d'énergie et sensibles au climat ; et
- Fixer des objectifs réalisables en termes de sécurité alimentaire et énergétique, et soutenir fermement des activités économiques durables.

INTENSIFIER LES EFFORTS EN MATIÈRE DE RÉFORMES FISCALE ET FINANCIÈRE

Le L20 soutient le plan d'action de l'OCDE de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) adopté par le G20 en vue de combattre l'évasion fiscale des sociétés multinationales, ainsi que la promesse d'échanger automatiquement des informations entre autorités fiscales pour lutter contre ce phénomène. Il faut désormais que ces deux actions deviennent réelles. Le L20 demande aux gouvernements des pays du G20 de :

- Continuer de montrer l'exemple au niveau politique et de poursuivre dans cette voie à l'occasion de la 2^e phase de mise en œuvre du plan d'action BEPS. Les rapports à mi-parcours que l'OCDE a publiés en septembre sont encourageants en termes d'application – compte tenu du calendrier serré et de la complexité des thèmes abordés –, mais le risque de revoir les ambitions à la baisse persiste ;
- Relever l'ambition du plan d'action BEPS en s'attaquant à quelques-unes des faiblesses identifiées dans les rapports à mi-parcours de l'OCDE, à savoir : i) laisser des possibilités de divulgation des rapports pays par pays des données fiscales de la part des sociétés multinationales : actuellement, la proposition de l'OCDE n'envisage pas la diffusion publique, même partielle, ii) permettre la participation des pays en développement au processus grâce à un soutien institutionnel concret, et iii) demander au Conseil de stabilité financière de collaborer avec l'OCDE en matière d'imposition du secteur bancaire parallèle et des réserves de capitaux privés, étant donné que leur traitement fiscal pose problème comme le reconnaît l'OCDE dans ses rapports à mi-parcours ;
- Mettre en œuvre la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers de l'OCDE, promouvoir la ratification de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et envisager l'ajout de quelques dispositions souples pour permettre l'intégration de pays en développement ;
- Mobiliser des ressources financières pour aider les administrations fiscales des pays en développement à appliquer des accords et à satisfaire aux exigences du plan d'action BEPS et de la norme de l'OCDE.

Les progrès relatifs aux réformes financières convenues par le G20 sont bien trop lents ou insuffisants. Une inquiétude de premier plan est le faible niveau d'ambition à résoudre le problème des banques « trop grandes pour faire faillite » et à aider les marchés financiers et les investisseurs à abandonner la vision à court terme et les positions spéculatives pour adopter des stratégies d'investissement patientes, productives et engagées. Le L20 demande aux gouvernements des pays du G20 de :

- Charger le Conseil de stabilité financière, le FMI et l'OCDE de poursuivre le travail mené sur les réformes structurelles, y compris des mesures harmonisées au niveau international pour protéger la banque de détail des risques liés à la banque d'investissements et des opérations spéculatives ;
- Envisager la création d'une taxe sur les transactions financières pour les produits dérivés afin de freiner la spéculation et de consacrer les ressources à un développement économique et durable ;
- Résoudre les problèmes réglementaires et les obstacles sur le marché qui freinent les stratégies d'investissement à long terme en intégrant une attitude commerciale responsable des investisseurs et en veillant à la responsabilité dans la gestion et à la transparence des intermédiaires financiers, des gestionnaires d'actifs et des banquiers.

ACTIVITÉS COMMERCIALES ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Le G20 et ses membres doivent veiller à la cohérence des accords commerciaux multilatéraux et régionaux, et des programmes de coopération avec les normes internationales du travail et avec des objectifs et des principes de développement pérennes et universels, comme la garantie d'un accès universel à des services publics. Le L20 demande aux gouvernements des pays du G20 de :

- S'assurer que les chaînes d'approvisionnement sont débarrassées de l'esclavage ou d'autres formes de travail forcé ou précaire grâce à des garanties législatives et des procédures de contrôle, et veiller à la mise en place de salaires minimums ;
- Ajouter une déclaration sur la sécurité des lieux de travail à la Déclaration des dirigeants de Brisbane, prévoyant une série de mesures politiques en vue de protéger les vies et de veiller au relèvement social et économique le long des chaînes de valeur mondiales comme le prévoit l'Agenda pour le travail décent de l'OIT ;
- Garantir que les droits des travailleurs et la sécurité au travail sont légalement applicables dans les accords commerciaux régionaux et bilatéraux ;
- Veiller à ce que les actions du G20 accordent une marge de manœuvre aux pays en développement et revoir le propre rôle du G20 dans le programme pour l'après 2015 et dans d'autres processus internationaux de coopération au développement ;
- Revoir les mécanismes de règlement des litiges entre investisseurs et États qui manquent de responsabilité dans la gestion, de légitimité et de transparence, et chercher à rééquilibrer les droits des investisseurs et ceux des États, des citoyens et de la main-d'œuvre.

« Le Groupe syndical 20 (L20) représente les intérêts des salariés, et demande aux gouvernements de prendre courageusement position contre le modèle commercial américain qui s'impose de plus en plus et qui détruit l'équilibre social de l'économie mondiale ».

Sharan Burrow, secrétaire générale
de la Confédération syndicale internationale (CSI)

**POUR TOUTE
DEMANDE
D'INTERVIEW,
VEUILLEZ
CONTACTER :**

Anna Byhovskaya
+33 155 37 37 37
byhovskaya@tuac.org
ou

Gemma Swart
+32 479 06 41 63
+61 450 839 890
gemma.swart@ituc-csi.org

LABOUR20.ORG